



COMMUNIQUÉ

MINISTÈRE DE LA FORÊT : PLACE AUX ACTES !

Paris, le 3 octobre 2024

L'ajout de la forêt au titre du portefeuille ministériel de l'Agriculture est un signal fort envoyé par le Gouvernement et salué par l'ensemble des forestiers investis chaque jour sur le terrain. Fransylva, la fédération des 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêt, appelle le Gouvernement à traduire cette intention par des actes forts en faveur du renouvellement forestier, de la défense de la sylviculture et de la protection des forêts face aux multiples menaces : vol de bois, risque incendie, attaque contre les parcelles privées, déséquilibre forêt-gibier, atteintes à la biodiversité.

Clé de voûte de l'adaptation au changement climatique, la politique forestière est mise en avant dans le nouveau ministère dirigé par Annie Genevard. Pour les forestiers privés qui gèrent 75% de la forêt française, **ce signal positif rend compte de l'urgence écologique et de l'engagement du Gouvernement face à ce défi**, dans la continuité de l'action de Marc Fesneau.

Mais des menaces quotidiennes et l'actualité suscitent l'inquiétude des forestiers **et doivent être l'occasion d'un soutien concret aux forêts françaises.**

1. BUDGET 2025 : PAS DE COUPES DANS LE FONDS DE SOUTIEN AU RENOUELEMENT DES FORÊTS

L'État lancera le 15 octobre prochain un appel à projets dans toute la France pour le renouvellement des forêts dans le cadre du Fonds pérenne. Les premiers signaux sur le budget alloué à l'agriculture laissent toutefois craindre une diminution de l'investissement de l'Etat dans ces secteurs. Or, **sans intervention de l'Homme pour accompagner et développer la régénération naturelle ou par plantation**, les forêts françaises ne pourront pas s'adapter aux changements climatiques et assurer demain leur rôle de pompe à carbone et de source de matériaux durables.

- **Les forestiers privés appellent le Gouvernement à maintenir le financement du renouvellement forestier (hors forêt domaniale) à hauteur de 150 millions d'euros.**



2. LES FORESTIERS PRIVÉS SONT EN PREMIÈRE LIGNE, AIDONS-LES !

Ayant la charge de 75% de la forêt française, les particuliers propriétaires de forêts sont la base de la politique forestière et de leur gestion durable. Aujourd'hui, ils font face à de **multiples menaces au quotidien**, contre lesquelles ils se regroupent au sein de Fransylva mais ont aussi besoin d'un soutien actif de l'Etat et de ses services.

Le vol de bois sur pied est un phénomène méconnu et en hausse dans notre pays. Orchestré par des réseaux criminels structurés, il constitue un préjudice immense d'un point de vue **écologique** (forêt dévastée et l'écosystème affecté), **moral** (destruction d'un travail de plusieurs générations) et **économique** (le vol de bois n'étant couvert par aucun modèle d'assurance, le particulier doit replanter sans compensation).

- **Fransylva appelle à la création d'un plan national de grande envergure avec la mise en place d'une cellule dédiée à la collecte de renseignements, des actions judiciaires et un fonds de dédommagement pour les forestiers victimes de vol de bois.**

Le risque incendie augmente avec les épisodes de sécheresse et les maladies qui frappent certaines essences. Étant essentiellement d'origine humaine, les feux de forêt doivent mobiliser tous les citoyens.

- **Fransylva appelle l'État à mener une campagne d'information auprès du grand public pour rappeler les règles d'accès à la forêt notamment en forêts privées dont les particuliers propriétaires ont la charge mais aussi à imposer aux automobilistes d'équiper leur véhicule d'un extincteur.**

Les actes de vandalisme laissent des blessures importantes pour les écosystèmes forestiers et notamment les forêts en pleine croissance.

- **Fransylva appelle l'État à agir efficacement contre ces dégradations écologiques et matérielles en sanctionnant les décharges sauvages et les occupations illégales en forêt ainsi qu'en encadrant mieux l'accès en forêt.**



3. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

La forêt est un refuge pour la biodiversité et sa préservation est le fruit d'équilibres fragiles que le forestier défend. Hélas, la surfréquentation de certains massifs détériore sols et flore de façon parfois irrémédiable. De même la population de grand gibier (cerfs, sangliers, chevreuils) de nos forêts a été **multipliée par 10 en 40 ans**¹. Dans certains territoires, cette population devient hors de contrôle. **La forêt ne peut pas supporter une telle pression.** En trop grand nombre, le gibier empêche sa croissance, menace la biodiversité forestière en rompant l'équilibre des essences et **aggrave ainsi les effets du changement climatique.**

- **Fransylva et l'ensemble des particuliers propriétaires de forêts comptent sur le soutien du Gouvernement pour protéger la biodiversité en forêt :**
 - **en faisant respecter les règles d'accès à la forêt pour limiter la surfréquentation de certains massifs forestiers;**
 - **en soutenant le rétablissement de l'équilibre** entre la faune sauvage et la croissance des forêts, **partout où cela est indispensable, notamment en appuyant le dialogue entre forestiers et chasseurs.**

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher
pierre-philippe.frieh@artcher.fr 06 65 34 15 29
foulques.dargoeuves@artcher.fr 06 69 56 81 65

¹ Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.